MORTALITÉ INFANTILE

La mortalité infantile exprime les effets de la situation matérielle et sociale des mères et des nouveau-nés, mais aussi du milieu social, des modes de vie individuels ainsi que des caractéristiques des systèmes de santé. Le fait que dans certains pays, le taux de mortalité infantile soit faible malgré des dépenses de santé de faible niveau conduit à penser qu'il n'est pas indispensable d'accroître ces dépenses pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Définition

Le taux de mortalité infantile est le nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes. La mortalité néonatale recouvre les décès d'enfants pendant leurs quatre premières semaines de vie. La mortalité post-néonatale recouvre les décès d'enfants survenant entre deux et douze mois.

En bref

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux de mortalité infantile est faible, de même que les écarts entre les pays. Un petit groupe de pays membres et émergents enregistre toutefois un taux supérieur à 10 décès pour mille naissances vivantes. En 2010, le taux de mortalité infantile dans les pays de l'OCDE était inférieur à 3 décès pour 1000 naissances vivantes dans les pays nordiques (Islande, Finlande, Suède, Norvège), au Japon, au Portugal, en Slovénie et en République tchèque, mais atteignait 10 en Turquie et 14 au Mexique. Ce taux était aussi relativement élevé (6 ou plus pour 1000 naissances vivantes) au Chili et aux États-Unis, même si le taux enregistré aux États-Unis (et au Canada) peut être plus élevé que dans d'autres pays en raison de l'enregistrement de bébés grands prématurés ou d'un poids très faible. La moyenne dans les pays de l'OCDE était de 4,3 décès pour mille naissances vivantes en 2010.

Environ deux tiers des décès qui se produisent au cours de la première année de vie sont des décès néonataux (c'est-à-dire au cours des quatre premières semaines). Étant donné que les femmes sont de plus en plus nombreuses à différer leur maternité et que les naissances multiples liées au traitement de la stérilité augmentent, le nombre de naissances prématurées tend à s'accroître. S'agissant des décès survenant après un mois (mortalité post-néonatale), les causes sont généralement plus diverses, la plus courante étant le syndrome de la mort subite du nourrisson (MSN), les malformations congénitales, les infections et les accidents.

Tous les pays de l'OCDE ont accompli des progrès remarquables dans la réduction du taux de mortalité infantile depuis 1970, époque à laquelle la moyenne était de près de 30 décès pour mille naissances vivantes (contre 4,3 en moyenne actuellement), ce qui représente une baisse de 85 % depuis 1970. Le Portugal, qui avait le taux de mortalité le plus élevé d'Europe, a vu ce dernier diminuer de plus de 7 % par an depuis 1970 pour se ranger parmi les plus bas des pays de l'OCDE en 2010. On relève aussi une forte baisse des taux de mortalité infantile en Corée et en Turquie, mais une réduction plus lente aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Comparabilité

Les écarts entre pays concernant les taux de mortalité infantile et néonatale peuvent être dus dans une certaine mesure aux pratiques différentes qu'ils suivent pour enregistrer les enfants prématurés. Les États-Unis et le Canada par exemple, enregistrent une proportion bien plus élevée de bébés pesant moins de 500 g. Certains pays n'ont en principe ni âge de grossesse ni limite de poids pour l'enregistrement de la mortalité. Des limites existent en Norvège (où l'âge de grossesse nécessaire pour être compté comme une mort survenue après une naissance vivante doit dépasser le seuil très bas de 12 semaines) et en République tchèque, aux Pays-Bas et en Pologne (qui appliquent un âge minimum de 22 semaines et un seuil de poids de 500g).

Sources

 "Dépenses de santé et financement", Statistiques de l'OCDE sur la santé (Base de données).

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2011), Assurer le bien-être des familles, Éditions OCDE.
- OCDE (2009), Assurer le bien-être des enfants, Éditions OCDE.

Publications statistiques

- OCDE (2012), Health at a Glance: Asia/Pacific 2012, Éditions OCDE.
- OECD (2012), Health at a Glance: Europe 2012, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), Panorama de la santé : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE.

Bases de données en ligne

 "Dépenses de santé et financement", Statistiques de l'OCDE sur la santé.

Sites Internet

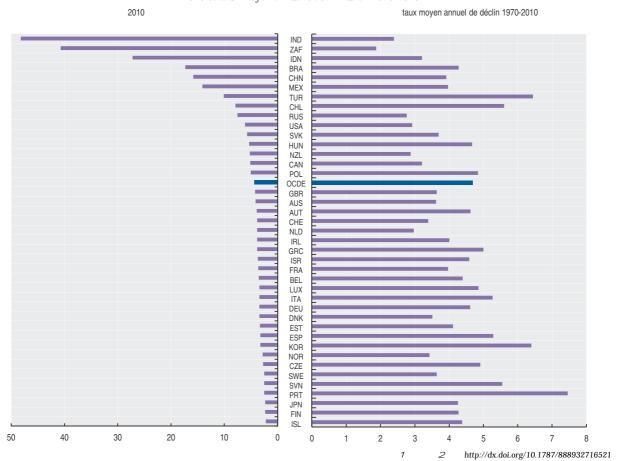
 Base de données de l'OCDE sur la santé, www.oecd.org/sante/ basedonnees.



MORTALITÉ INFANTILE

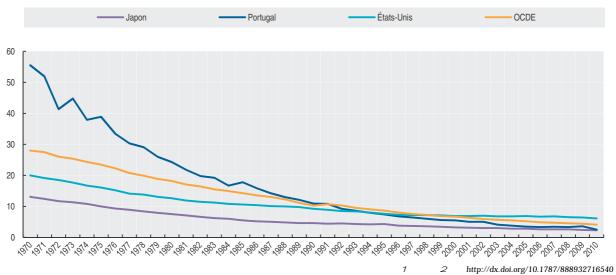
Taux de mortalité infantile

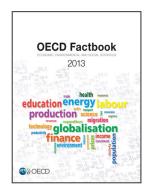
2010 et taux moyen annuel de diminution 1970-2010



Taux de mortalité infantile dans certains pays membres

Morts pour 1 000 naissances vivantes





Extrait de:

OECD Factbook 2013

Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/factbook-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Mortalité infantile », dans *OECD Factbook 2013 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/factbook-2013-96-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

